

Rhône-Alpes Région

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Député du Rhône
Ancien ministre

Monsieur Michel BARNIER
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
78 rue de Varenne
75700 PARIS

Réf. : Cab08 14450 C0111

Objet : demande de retrait de l'arrêté du 9 janvier autorisant le pesticide systémique Cruiser

Charbonnières, le 24 JAN. 2008

Monsieur Le Ministre,

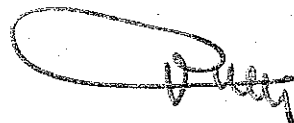
Par votre arrêté du 9 janvier dernier vous avez autorisé la mise sur le marché du pesticide systémique Cruiser, qui présente les mêmes caractéristiques et donc les mêmes risques pour les abeilles que les pesticides Gaucho et Régent retirés du marché français, après avis du Conseil d'Etat en 2004.

La France avait ainsi montré le chemin, les résultats sur les abeilles et la pollinisation étaient probants. Votre arrêté est une marche arrière incompréhensible. Vous le savez, les signaux sont alarmants dans tous les pays quant à la survie des abeilles. En Rhône-Alpes, nos apiculteurs, que la Région s'efforce de soutenir, nous signalent régulièrement des disparitions d'essaims, et des faillites de petits producteurs.

Au lendemain du Grenelle de l'Environnement et des grandes intentions affichées collectivement en faveur de l'environnement, votre décision est un signal dissonant.

Je me fais l'expression de tous les apiculteurs de Rhône-Alpes et des habitants de notre Région en vous demandant instamment de retirer sans délai cet arrêté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Jack QUEYRANNE